

Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 07 avril 2016

Présents : Claude Vignon, Michel Olivier, Dominique Parein, Andrée Séquier, Julie Faivre, Gilles Breton, Laurent Benoit, Virginie Dal-Pra, Giovanni Cadeddu
Excusé : Pierre Barbier

Eric Rousset, responsable de l'unité territoriale Vercors de l'ONF, présente au conseil un projet de piste forestière de desserte de la prairie de Darbonouze. Il s'agirait d'aménager la piste existante entre le carrefour de la royale et l'entrée de la prairie. Avant d'engager des études complémentaires, l'ONF demandera les accords de principes des communes de St Martin, St Agnan et La Chapelle. Il ajoute que le projet devra être approuvé par le comité consultatif de la Réserve Naturelle et par arrêté préfectoral, avant toute réalisation.

Délibérations du conseil

- ➔ Les compétences de la Communauté des Communes du Vercors sont modifiées pour intégrer « la promotion et le soutien aux énergies naturelles et renouvelables ». Voté à l'unanimité.
- ➔ Vote d'une motion de soutien au projet de valorisation du site des grands goulets, comprenant une ouverture partielle de la route historique, la construction d'une passerelle entre les deux rives de la gorge et la valorisation du hameau des Barraques. Approuvé à l'unanimité.
- ➔ Approbation des travaux de raccordement électrique de la maison de Mr et Mme Lomberget au hameau des Michallons, pour un montant de 3 769,45 €. Ces travaux seront remboursés par les pétitionnaires. Voté à l'unanimité.
- ➔ Suite à la décision d'engager la numérotation postale de la commune, une consultation a été effectuée pour les prestations associées de cartographie et de fourniture des plaques. A l'issue de la consultation, l'entreprise SIRAP est retenue pour la cartographie et d'adressage pour un montant de 1 250 €HT et l'entreprise TTI Rochetaillée est retenue pour la fourniture des plaques et panneaux. Voté à l'unanimité.
- ➔ L'acquisition des panneaux liés à la numérotation postale sera payée en section d'investissement. Voté à l'unanimité.
- ➔ Le Maire informe le conseil que Mr et Mme Counord, signataires du compromis de vente du plateau n°3 de la maison Roche, ont dû abandonner leur intention d'achat suite à l'infructuosité de leur recherche de financements. Mme Rolland-Gayon, copropriétaire de la maison, a avancé les frais de gainage de la cheminée commune. Le Maire propose de rembourser à Mme Rolland-Gayon les frais de gainage de la cheminée revenant au plateau n°3, et d'intégrer cette dépense dans le prix de vente du plateau. Le nouveau prix de vente du plateau n°3 est donc fixé à 68 000 €. Voté à l'unanimité
- ➔ Le Conseil Départemental de la Drôme souhaite faire des travaux d'élargissement du parking de la zone nordique d'Herbouilly. Afin d'autoriser les travaux de terrassement prévus sur 650 m2, il convient de demander la distraction de la partie de la parcelle concernée du

régime forestier, et de déposer une demande d'autorisation de défrichement. Approuvé à l'unanimité.

Décisions du conseil

- ➔ La commune ne préempte pas à l'acquisition de la maison de Mr Conil par la SCI de Mr Zemmache.
- ➔ La commune ne préempte pas à l'acquisition de la propriété de Mme Berthoin par Mr Labat.
- ➔ Mme Krichel, locataire de la mairie, sollicite l'aménagement d'une pièce dans les combles au-dessus de son logement. La commission bâtiments va étudier cette possibilité et son chiffrage.
- ➔ Le Parc Naturel Régional du Vercors demande à la commune si la Vierge du Vercors est inscrite au Plan d'Aménagement et de Développement Durable de son PLU, afin de l'inscrire au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires. Ce n'est pas le cas actuellement, la commune veillera à son inscription lors de la prochaine révision.
Par ailleurs, Le groupe Chemins de rencontre s'occupera de l'entretien des marches d'accès de la via corda ce printemps.
- ➔ Suite à la question de Mme Mandon, représentante de la propriétaire, la commune a fait procéder à l'estimation de la maison Theuillon. Celle-ci est estimée à 80 000€ par France Domaines. La commune décide de ne pas se porter acquéreuse.
- ➔ Un radar pédagogique sera acheté pour le hameau de la Berthuinière ce printemps. La commune sollicitera une subvention auprès du conseil départemental de la Drôme au titre des amendes de police 2017.
- ➔ Une rencontre a été organisée entre les élus et les promoteurs d'un projet immobilier sur le terrain de Mr Maréchal à l'entrée du village. Le rapport du BRGM pour l'écoulement des eaux du bassin versant demande la réalisation d'une étude hydraulique. Julie Faivre rappelle également que cette parcelle doit faire l'objet d'un dossier d'autorisation de la Loi sur l'Eau. Un courrier récapitulatif des contraintes sera envoyé aux promoteurs.

Informations au conseil

- ➔ Les travaux de la 3^e tranche d'assainissement collectif reprendront le 9 mai. La route départementale du Bard sera fermée à partir du 17 mai jusqu'à fin juin, en fermeture continue et réouverture les week-ends. Les riverains seront informés du calendrier général par courrier.

Questions diverses

- ➔ La route départementale traversant le hameau du Bard a été déplacée il y a une trentaine d'années lors de la construction du relais télévision. Son tracé a été échangé avec un terrain appartenant à Mme Frel, sans régularisation administrative. Mme Rey, propriétaire d'une maison dans le même hameau, veut connaître ses droits pour stationner des véhicules, car elle projette d'aménager un logement supplémentaire. La commune devra faire le point sur cette situation.
- ➔ Suite à la démission du Maire de ses fonctions de délégué à la communauté des communes du Vercors, il conviendra de désigner un 4^e délégué lors du prochain conseil municipal.

Virginie Dal-Pra :

- Sollicite une nouvelle date de réunion sur la modération de l'éclairage nocturne : elle est programmée le mardi 19 avril à 20h ;

- a rencontré Mlle Cyrielle Bottala, qui a exprimé le souhait pour son groupe de réutiliser la salle des violettes. Mais ce groupe est constitué essentiellement de jeunes adultes ; les élus se questionnent sur l'opportunité de laisser à disposition cette salle dans un cadre non structuré.

Andrée Séquier :

- soumet l'idée de proposer la salle des violettes au Groupe patrimoine de manière permanente pour leurs activités de recherche et d'animations. L'idée est approuvée, elle devra être étudiée avec le Groupe Patrimoine.
- a rencontré la présidente de la Croix Rouge unité locale Royans-Vercors, qui l'a informé qu'elle avait trouvé 2 personnes bénévoles pour aller à la rencontre des personnes isolées. Elle demande la liste de ces personnes à la mairie.

Dominique Parein :

- Dans le cadre du projet d'aires de covoiturage porté par la Communauté des Communes du Vercors, la commune est toujours à la recherche d'un parking sur le secteur du tunnel des goulets.
- Signale que le SDED ne donne pas de nouvelles de l'installation de la borne de recharge des véhicules électriques prévue sur la place de l'ours.
- Demande un point sur la situation de l'hôtel des grands goulets. Mr Berthier est passé récemment en mairie pour annoncer le changement de son activité professionnelle : il va arrêter l'activité de restaurant et ouvrir des chambres d'hôtes. Le problème de l'assainissement collectif du bâtiment reste non résolu.
- Annonce que le projet de mise en place d'une cantine intergénérationnelle avance, pour lancement à la rentrée de septembre.

Julie Faivre :

- informe que le représentant de l'association ANPCEN souhaite faire la remise du diplôme « label village étoilé - 1 étoile » à la commune lors du prochain conseil.

Secrétaire de séance : Giovanni Cadeddu